

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
30 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURUGANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Catherine HAMEREL, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

Monsieur Jean-Pierre HAQUELLE a été nommé secrétaire

Objet : **CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS NON COMPLET A LA CRÈCHE ET SUPPRESSION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET**

N° de délibération : **2017_04_07_13**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Un adjoint technique affecté à l'entretien de la crèche fera valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} juin 2017.

Le poste d'entretien ne nécessite plus un temps de travail de 35 heures hebdomadaires compte tenu d'un réaménagement des tâches dont certaines ont été supprimées et d'autres affectées à l'agent de restauration.

Vous trouverez ci-dessous le détail des modifications :

- Suppression du repassage des draps des enfants ;
- Moins de repassage des blouses du personnel compte tenu de la matière qui ne nécessite plus de repassage et de la façon d'étendre le linge ;
- Allègement des protocoles d'entretien plus adapté à un milieu d'enfants sains (nettoyage et désinfection des lits tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines).

Tâches confiées à l'agent de restauration :

- Des tâches de lingerie compte tenu du changement de prestataire qui induit moins de manipulation.
- Gestion des produits d'entretien

Il vous est proposé de :

- Créer un poste d'adjoint technique à 28 heures qui correspond au temps de travail nécessaire afin d'effectuer l'entretien de la crèche à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Supprimer le poste d'adjoint technique à 35 heures sous réserve de l'avis du comité technique qui aura lieu le 6 avril 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2017,
OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint technique à 28 heures.

SUPPRIME un poste d'adjoint technique à temps complet, sous réserve de l'avis du comité technique du 6 avril 2017.

DIT que le tableau des effectifs sera remis à jour à compter du 1^{er} septembre 2017.

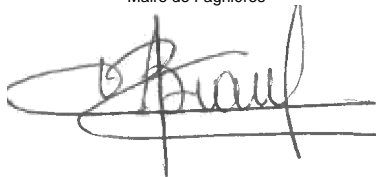
Résultat du vote :

- Voix pour : **21**
- Voix contre : **0**
- Abstention : **2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 13/04/2017 à 11:31:29
Référence : cf8ee24ffbcc3c0eac34f7260369fb6c29d8c483